

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

*20 septembre 2016 - Bonneuil-en-France - 9h30
(Séance plénière n°7)*

Compte-rendu

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer s'est réunie le mardi 20 septembre 2016, à 9h30, à Bonneuil-en-France (Val d'Oise), dans les locaux du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Les pièces suivantes avaient été envoyées avec la convocation :

- *Rapport d'activités 2015 de la CLE*
- *Synthèse de la phase Tendances & scénarios*

Chaque participant a reçu un dossier de séance contenant les pièces suivantes :

- *Diaporama de la réunion (reproduit en annexe du présent compte-rendu)*
- *Note préparatoire à la CLE du 15 novembre 2016 : « Choix de la stratégie : Analyses, précisions et pistes de questionnement pour éclairer le choix à opérer »*

Vingt-trois (23) membres de la CLE ont assisté à cette séance. Six (6) membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés.

Le Quorum (33 membres de la CLE présents ou représentés) n'étant pas réuni, Monsieur MESSAGER propose, pour éviter de multiplier les réunions, de reporter les points faisant l'objet d'une délibération (désignation d'un nouveau membre du Bureau) à l'ordre du jour de la CLE du 15 novembre. Les autres points, d'ordre "informatif", sont maintenus, en particulier la présentation des scénarios stratégiques.

ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de Séance par Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE**
- **Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus**
- **Phase Tendances & scénarios**
 - **Clefs de compréhension des scénarios contrastés**
 - **Restitution du travail des Commissions thématiques : ce qu'il faut en retenir, quel apport pour l'analyse des scénarios**
 - **Aide au choix d'un scénario : quelles questions se poser ?**
 - **Temps d'échanges**
- **Inventaire des zones humides : contenu de l'étude, calendrier prévisionnel, constitution du Comité de pilotage**
- **Rédaction des documents du SAGE – Lancement de l'appel d'offres**

Etaient présents ou représentés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux			
NOM	FONCTION	Présent	Représenté
Madame Kola ABELA	Conseillère territoriale EPT Plaine Commune		✓
Monsieur Dominique BAILLY	Maire de Vaujours	✓	
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis – Direction de l'Eau et de l'Assainissement	✓	
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont	✓	
Monsieur Jean-Pierre DAUX	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	✓	
Monsieur Daniel DESSE	Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise		✓
Monsieur Alain DURANDEAU	Adjoint au Maire de Tremblay-en-France		✓
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix		✓
Monsieur Jean-Luc HERKAT	Vice-Président de la communauté d'agglomération Roissy pays de France	✓	
Monsieur Jean-Jacques JENNÉ	Conseiller municipal délégué du Bourget	✓	
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de l'Etablissement public territorial Est ensemble	✓	
Madame Anita MANDIGOU	Adjointe au Maire de Goussainville	✓	
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France	✓	
Monsieur Guy MESSENGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne	✓	
Madame Eugénie PONTIER	Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine	✓	
Monsieur Azzedine TAIBI	Délégué du SIAAP		✓

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
ASSARS	Monsieur Daniel NENIN	✓	
Association Environnement 93	Monsieur Robert HALIFAX	✓	
Association Val d'Oise Environnement	Monsieur Bernard LOUP	✓	
Service des canaux de la Ville de Paris	Monsieur Jean-François RAUCH	✓	
SEDIF	Monsieur François HANET	✓	

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
ENTITÉ	NOM	Présent	Représenté
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Madame Lydia PROUVÉ	✓	
ARS	Madame Astrid RÉVILLON	✓	
DDT du Val d'Oise	Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE	✓	
DRIEE Ile-de-France	Madame Aurélie GEROLIN	✓	
EPA Plaine de France	Madame Magali CASTEX	✓	
Préfecture du Val d'Oise	Madame Catherine GIRARD	✓	
Préfecture de la Région Ile-de-France	Madame Elise CARNET (DRIEE idf)	✓	

Etaient également présents :

Mme Charlotte BOUDET (CA Plaine commune), **M. Bernard BREUIL** (CD93 – DEA93), **M. Eric CHANAL** (SIAH), **Mme Juliette DELMAS** (SAGE Croult Enghien Vieille Mer), **Mme Sophie GARNIER** (CA Roissy Pays de France), **M. Jérémie JEANNEAU** (AESN), **M. Christophe LANIER** (CA Plaine Vallée), **Mme Véronique LANIER** (CD93 – DEA93), **M. Dominique LEGUY** (ADAGE Environnement), **Mme Amparo MARTAUD** (SIARE), **M. Jean-Baptiste NARCY** (AScA), **Mme Coline PESSEREAU** (Enghien-les-Bains), **M. Sébastien TELLIER** (AESN), **M. Yves TREGOUET** (EPT Paris Terres d'envol)

Etaient excusés :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Mme Michelle ANDRO (CA du Val Paris), **M. Claude BODIN** (Conseil régional d'Ile-de-France), **M. Alain BOURGEOIS** (Ezanville), **M. Francis DELATTRE** (Franconville), **M. Jean-Paul FAUCONNET** (Rosny-sous-Bois), **M. Bertrand KERN** (EPTB Seine grands lacs), **M. Philippe SUEUR** (Enghien-les-Bains)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Aéroports de Paris, Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val d'Oise et des Yvelines, SIAEP Nord d'Ecouen

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Président de la CLE

En préambule Monsieur Guy MESSAGER, Président de la CLE, rappelle que le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux établissements de coopération intercommunale ont vu le jour, ce qui a conduit à modifier la composition de la Commission Locale de l'Eau. De nouveaux représentants ont ainsi été désignés afin de siéger au sein de notre assemblée.

Il rappelle que le SAGE a comme objectif premier la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau du territoire, mais qu'au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est également une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant.

L'objectif, *In fine*, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Le 15 novembre prochain, la CLE votera pour choisir la stratégie qui sera la sienne. Avant cette échéance, il est utile de rappeler quels sont les différents scénarios stratégiques et de donner à tous les membres de la CLE les clefs de compréhension et d'analyse nécessaires pour prendre part au débat et, le temps venu, VOTER

Avant de donner la parole à Dominique LEGUY (du bureau d'étude ADAGE environnement) et à Jean-Baptiste NARCY (du Bureau d'étude ASca), M. MESSAGER souhaite rappeler que les scénarios qui sont présentés ne sont pas des programmes d'actions accompagnés d'un plan de financement. Il s'agit plutôt, à travers ces 4 scénarios, de définir la place que l'on souhaite donner à ce SAGE dans le territoire et de définir le rôle qu'aura la CLE. Il s'agit d'un choix stratégique mais également politique.

Le Président informe les membres de la CLE que Juliette DELMAS quittera à la fin du mois de novembre la région parisienne et ses fonctions d'animatrice du SAGE.

2- Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus

Le Quorum n'ayant pas été réuni, ce point a été reporté à la CLE du 15 novembre 2016.

3- Phase Tendances & scénarios : aide au choix de la stratégie

Point présenté par Jean-Baptiste NARCY (Bureau d'étude ASca) et Dominique LEGUY (Bureau d'études Adage Environnement)

Le diaporama diffusé lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

Clefs de compréhension des scénarios

Comme cela a été rappelé en introduction par le Président, cette présentation avait pour objectif de donner des clefs de compréhension des 4 scénarios stratégiques, restituer le travail d'analyse fait par les commissions thématiques (réunies en février et mars 2016) et apporter les éléments de réflexions nécessaires au choix de la stratégie du SAGE.

Jean-Baptiste NARCY rappelle que chaque scénario est composé :

- d'un « **socle** » **commun** à tous les scénarios, qui décrit les objectifs (réglementaires mais également politiques) incontournables du SAGE, ainsi que les actions et moyens indispensables à mettre en œuvre pour les atteindre.

- D'une combinaison spécifique d'**options stratégiques**, qui oriente certains choix techniques mais également, et surtout, définit le positionnement politique, stratégique et organisationnel de la CLE.

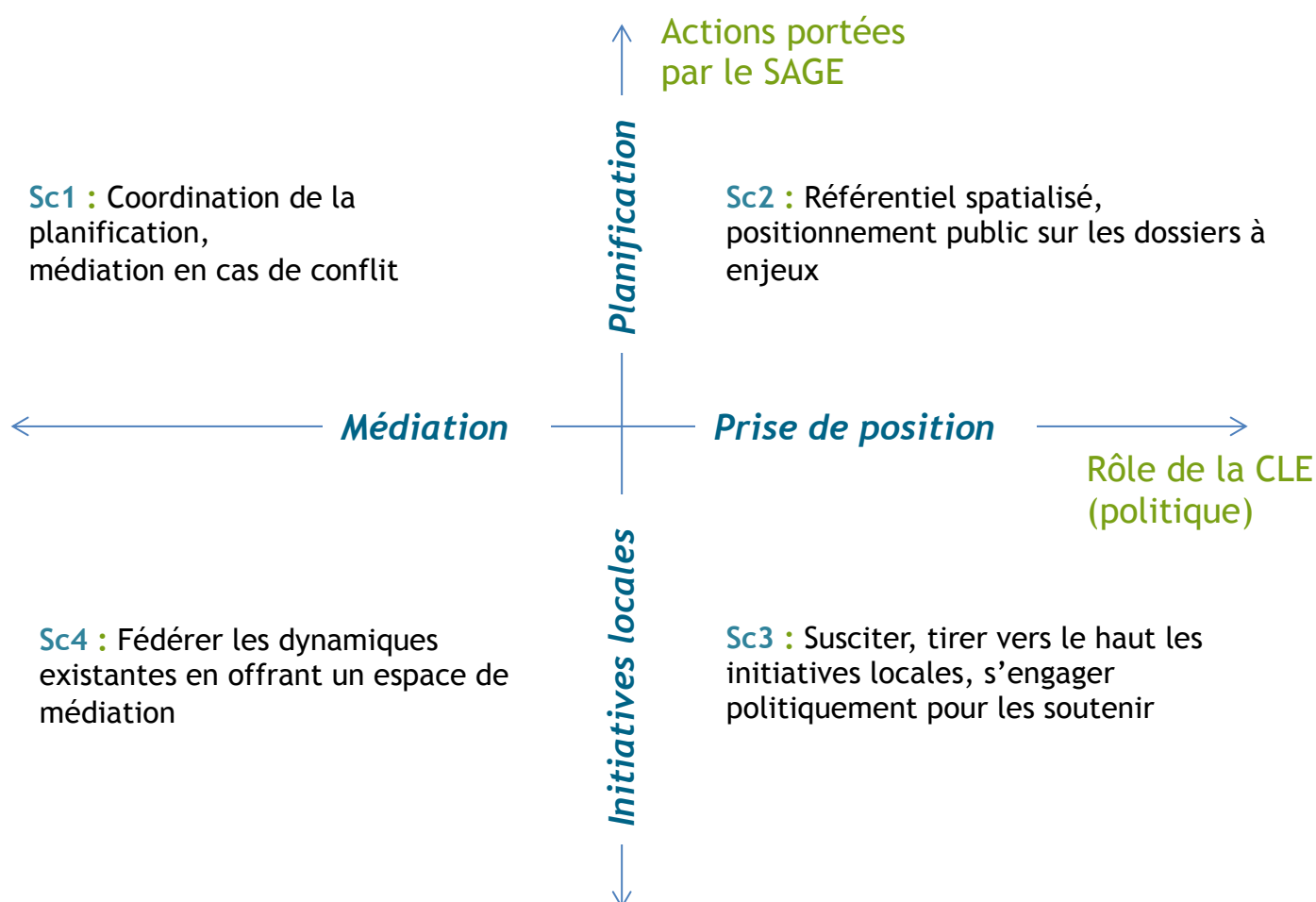
Ces scénarios, présentés et validés en CLE le 15 décembre 2015, sont les suivants :

- **Scénario 1** : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- **Scénario 2** : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- **Scénario 3** : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- **Scénario 4** : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Sans présenter de manière détaillée chaque scénario, il est rappelé qu'ils se distinguent les uns des autres principalement selon 2 axes :

- Les logiques d'action portées par le SAGE : Faut-il en priorité rationaliser l'action collective sur le territoire par un effort de **planification**, ou préfère-t-on réinstaurer un lien positif à l'eau en impulsant une dynamique participative et en soutenant les **initiatives locales** ?
- Le rôle de la CLE et son positionnement politique : a-t-on plutôt besoin que la CLE assure un rôle de **médiation** ou faut-il qu'elle **prenne position** lorsque des tensions ou conflits apparaissent sur le terrain ?

Le schéma ci-dessous représente ainsi la position de chacun des 4 scénarios selon ces deux axes :



Ce schéma amène à se poser la question : « quel est le meilleur positionnement du SAGE pour porter nos politiques et assurer la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire ? »

Pour illustrer de manière un peu plus concrète les différences entre les 4 scénarios, Dominique LEGUY prend l'exemple d'un projet d'aménagement posant des problèmes de cohérence avec le SAGE. Au préalable il rappelle que le SAGE, quel que soit le scénario considéré, sera là pour exercer une vigilance vis-à-vis du développement territorial et pour repérer les (in)cohérences avec les enjeux qu'il porte. Toutefois, si dans le cadre d'un projet d'aménagement une situation de conflit venait à apparaître, les scénarios proposent chacun une manière de traiter cette situation :

- Dans le cas du Scénario 1, la CLE met le problème à l'agenda, s'offre comme espace de médiation, aide à l'organisation des débats entre protagonistes, agit pour « déminer »,...
- Dans le cas du Scénario 2, la CLE met le problème à l'agenda mais cette fois-ci pour s'en saisir, instruire le conflit, puis délibérer en donnant son propre point de vue. Elle prend donc position.
- Dans le cas du Scénario 3, La CLE prend position comme dans le scénario 2, mais la CLE prend cette fois-ci position (voire partie) notamment au nom des projets (initiatives) locaux (locales) qu'elle soutient.
- Dans le cas du Scénario 4, la CLE s'inscrit dans une démarche de médiation, comme pour le scénario 1, mais la médiation porte ici sur le rapprochement des points de vue entre le porteur du projet « conflictuel » et les porteurs des dynamiques existantes soutenues par le SAGE.

>> Suite à cette 1^{ère} partie de la présentation, un temps d'échange est proposé.

M. Belaïde BEDREDDINE (CD93) s'interroge quant au positionnement de la CLE dans le cadre d'un gros projet d'aménagement, tel que le Triangle de Gonesse, qui est loin de faire l'unanimité. Si, au niveau de l'eau, ce projet répond sur le papier à toutes les exigences requises et est compatible avec les objectifs du SAGE, mais qu'au niveau territorial le projet fait débat, quelle sera la position du SAGE ? La CLE donnera-t-elle un avis favorable alors même que ce projet est très mal perçu ?

M. Guy MESSAGER reconnaît que cette question est légitime. Il indique qu'à son échelle, le SIAH a choisi de n'instruire les dossiers qu'au regard des sujets spécifiques (eau, assainissement, maîtrise des ruissellements...) qui le concernent. Il n'est pas question pour le SIAH de donner un avis sur le nombre d'étages d'un bâtiment ou sur tout autre sujet qui ne serait pas en rapport avec l'eau. De même, la CLE n'a pas vocation à instruire des dossiers qui n'ont pas de lien avec les enjeux/objectifs spécifiques du SAGE. La CLE n'a pas à devenir une commission des débats.

M. Dominique LEGUY confirme qu'il est bien entendu que la CLE n'instruira, et ne mettra à l'ordre du jour, que les dossiers qui entrent dans le champ de compétences du SAGE.

M. Jean-Baptiste NARCY précise que l'analyse d'autres SAGES a montré qu'il existait en la matière 2 types d'approches :

1. La CLE est dans une position d'accompagnement et estime qu'elle n'a pas à se positionner dans le cadre de l'aménagement du territoire.
2. La CLE participe au débat sur l'aménagement du territoire car la gestion des milieux aquatiques fait pleinement partie du débat sur l'aménagement du territoire. (Cette approche est de plus en plus portée par les Agences de l'eau)

Cette seconde approche renvoi aux conclusions de la rétrospective du territoire Croult Enghien Vieille Mer, réalisée dans le cadre du diagnostic du SAGE, qui montre que l'aménagement du territoire est l'un des considérants forts dans l'évolution des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau sur le territoire. Par ailleurs, il faut également garder à l'esprit qu'une des raisons d'être de ce SAGE est de recréer un lien social positif à l'eau. Ce SAGE ne peut donc pas être réduit à une approche purement technique.

M. Guy MESSENGER partage ce constat, toutefois il insiste sur le fait que la CLE ne doit pas se transformer en une tribune politique. La CLE ne doit pas non plus être le lieu du débat public et de la prise de position sur les questions de développement territorial. Il est préférable que nous parlions de compatibilité des projets avec les objectifs du SAGE et que dans ce cadre la CLE soit amenée à formuler des avis dans les domaines qui la concernent. Il faut bien avoir en tête qu'il y a sur le territoire des sujets sensibles, notamment en matière de projets d'aménagement. Par ailleurs entre le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis les enjeux sont différents, et ils varient même d'un bout du territoire à l'autre. L'est du Val d'Oise est en pleine dynamique et fait notamment aujourd'hui l'objet de nombreux projets importants.

Il est évident pour M. Jean-Baptiste NARCY que la CLE restera bien dans son champ de compétence (eau et milieux aquatiques), mais les considérants vont bien au delà de ces seuls domaines, on peut notamment citer le cadre de vie.

Au sujet du triangle de Gonesse, M. Bernard LOUP (Ass. Val d'Oise Environnement) précise que le groupe Immochan, porteur du projet Europacity, prétend dans son projet que la gestion des eaux pluviales sera totalement autonome. Dans ce type de projet, la CLE aura justement tout son rôle à jouer en participant aux débats et en questionnant la faisabilité technique. Néanmoins une question se pose quant au fonctionnement de la CLE : le SIAH, le SIARE et le CD93/DEA93 sont représentés au sein de la CLE. Comment se positionnera l'avis de la CLE par rapport à ces 3 structures ? Est-ce que la CLE formulera son avis après que ces 3 structures aient elles-mêmes donné leur avis ? Si c'est le cas, la CLE ne risque-t-elle pas de "regarder les trains passer" sans pouvoir véritablement agir ?

M. Dominique LEGUY indique que chaque structure instruit les dossiers au nom de ses compétences et de ses propres mandats. La CLE instruira les dossiers, statuera et donnera son avis en s'appuyant sur les documents du SAGE (PAGD et règlement). Dès lors que le SAGE sera approuvé, il y aura une nouvelle instance, voire une nouvelle structure, qui ne délibèrera pas au nom d'une compétence, mais au nom d'un intérêt commun, en prenant en compte différents considérants interconnectés (assainissement, milieux aquatiques, gestion des eaux pluviales, cadre de vie...) avec des objectifs globaux et intégrés. Un SAGE, c'est construire quelque chose de nouveau y compris avec des « ingrédients préexistants » ! La CLE délibèrera avec ses parties prenantes, parmi lesquels le SIAH, le SIARE et le CD93/DEA93. Il est fondamental, que les avis formulés par la CLE ne soient pas par la suite désavoués.

M. Guy MESSENGER s'interroge quant au poids qu'auront les avis émis par la CLE. Il souligne toutefois qu'à l'avenir la CLE pourra s'appuyer sur les documents du SAGE pour évaluer la compatibilité des décisions et des projets. Si nous rédigeons un "bon" SAGE, nous réglons d'ores et déjà 90% des problèmes. Quand le SAGE sera adopté, la CLE se réunira plus souvent pour suivre les projets et formuler des avis, mais la CLE ne pourra toutefois pas instruire tous les dossiers.

M. Dominique LEGUY fait remarquer que tous les dossiers qui seront instruits par la CLE ne seront pas nécessairement conflictuels. La CLE pourra également jouer un rôle d'accompagnement, et cet accompagnement se fera aussi par de la médiation et de la communication.

Mme Lydia PROUVE (AESN) prend pour exemple un projet de réouverture d'une rivière urbaine, comme le Croult ou la Morée. Si le SAGE a identifié dans son PAGD des secteurs enterrés à rouvrir et des secteurs à restaurer prioritairement, le travail sera pour la CLE de veiller à ce que ces objectifs soient bien repris dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, ce n'est pas au moment de l'instruction finale d'un projet que la CLE devra intervenir, mais bien en amont, dès la définition du projet, afin d'alerter si celui-ci est incompatible avec les dispositions du SAGE et pour proposer des solutions techniques alternatives en adéquation avec les enjeux et objectifs du SAGE.

Mme Amparo MARTAUD (SIARE) souscrit à ces propos et ajoute que ce qui permettra d'éviter et d'anticiper 99% des conflits c'est, d'une part, la qualité du PAGD et du règlement et, d'autre part, le suivi des projets dès leur émergence. Par ailleurs, la CLE ne pourra effectivement pas être partout. Il faut donc prendre cela en considération dans le choix de la stratégie :

- Soit on identifie les zones à enjeux dans le SAGE et la CLE pourra dès lors s'appuyer dessus pour se positionner en toute transparence
- Soit la cellule d'animation du SAGE assure une veille et une vigilance renforcée très en amont des projets, ce qui nécessite des relais au sein des différentes collectivités.

Quelle que soit la stratégie adoptée il faut toutefois garder à l'esprit qu'il y a sur le territoire du SAGE des secteurs très différents, que ce soit en termes d'urbanisation, de représentation politique ou d'organisation et donc des approches et positionnements très différents. La CLE sera un lieu de débats.

Analyse comparée des scénarios et apport des commissions thématiques

Lors de la CLE du mois du 15 décembre 2015, l'analyse comparée des scénarios, en termes d'atouts, faiblesses, risques et conditions de succès, avait été exposée. Les commissions thématiques, réunies en début d'année 2016, ont permis d'affiner et compléter cette analyse. Jean-Baptiste NARCY les principaux points à retenir de ce travail d'analyse (Cf. Diaporama). Il rappelle au préalable que la stratégie parfaite n'existe pas et que :

- Tous les scénarios sont conçus pour tous être plausibles et défendables,
- Chacun incarne un choix politique et stratégique,
- Chaque scénario présente ses propres atouts, faiblesses, risques et conditions de succès.

>> Temps d'échange

M. Guy MESSAGER demande au Bureau d'études de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre du scénario 2 qui appuie sa stratégie de reconquête spatiale des milieux aquatiques et humides sur une stratégie foncière. Faudra-t'il pour cela mobiliser les élus afin qu'ils inscrivent des emplacements réservés dans leur PLU ?

M. Jean-Baptiste NARCY indique cette stratégie foncière peut également se faire en mobilisant d'autres outils tel que la préemption via l'Agence des espaces verts (AEV).

M. Guy MESSAGER souligne que la maîtrise foncière est un outil intéressant mais qu'il faut toutefois pouvoir payer ses ambitions.

M. Jean-Baptiste NARCY précise qu'il s'agit bien entendu de mettre en place une stratégie foncière ciblée et hiérarchisée, il ne s'agit pas pour le SAGE de faire l'acquisition de toutes les rives des cours d'eau.

M. Guy MESSAGER fait remarquer qu'avec les scénarios 3 et 4, qui s'appuient sur une approche participative et demandent de fait un certain temps d'apprentissage et de mise en route, nous risquons de ne pas atteindre nos objectifs. Il fait également remarquer qu'un certain nombre de sujets suscite un intérêt grandissant, tels que la réouverture de rivières ou la reconquête de l'eau en ville dans un contexte de changement climatique... ce sont des préoccupations qui doivent nourrir et renforcer notre choix stratégique.

Pour M. Daniel NENIN (ASSARS) il faut avant tout se demander quel est le scénario qui permettra de répondre efficacement aux objectifs de la DCE en adéquation avec la réalité de notre territoire. Il n'imagine pas choisir un scénario qui ne permettrait pas d'atteindre les objectifs de bon état écologique à l'horizon 2027.

Mme Lydia PROUVE (AESN) indique que tous les scénarios sont évidemment compatibles, via le socle, aux objectifs de la DCE. Chaque scénario cherche à aller au-delà de ces objectifs et propose simplement une manière différente de porter le SAGE sur le territoire. La planification ne règle pas tout.

M. Christian LAGRANGE (EPT Est ensemble) souligne que la réouverture des rivières est essentielle pour recréer du lien entre les populations et l'eau. Il faut que l'eau redevienne lisible dans le territoire, en particulier dans le territoire urbain. Par ailleurs, les derniers épisodes de canicule ont au

moins permet aux villes et aux EPCI de prendre conscience de la nécessité de remettre l'eau au cœur de la ville, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur.

M. Belaïde BEDREDDINE (CD93/DEA93) indique que le Département de Seine-Saint-Denis a perdu la compétence aménagement, désormais assurée par la Métropole du Grand Paris et les Etablissements publics territoriaux. Avec ces évolutions de la gouvernance territoriale se pose la question de la poursuite par les EPCI des projets de découverte de la Vieille Mer, autrefois portés par la DEA93. Le Département peut rouvrir le tronçon de la Vieille Mer qui se trouve dans le parc départemental Georges Valbon, mais comment faire le lien avec le reste du territoire ? Par ailleurs, d'autres acteurs pourraient être mobilisés. Est-ce que dans le cadre de l'ANRU, la reconquête de l'eau et des milieux aquatiques en ville ne pourrait pas être intégré dans les politiques de rénovation urbaine ? M. Belaïde BEDREDDINE fait toutefois remarquer, qu'au-delà des acteurs à mobiliser, se pose la question cruciale du financement de ces projets de réouverture de cours d'eau, qui ne constituent pas un objectif de la DCE mais plutôt un objectif politique du SAGE. S'il n'y a pas d'obligation réglementaire à rouvrir nos cours d'eau, comment financer ces actions ?

M. Christian LAGRANGE (EPT Est ensemble) fait remarquer que, bien que les réouvertures de rivières ne soient pas un objectif dicté par la DCE, cela permet de se réapproprier l'eau en ville et contribue à faire de la qualité de l'eau un enjeu collectif. Si la rivière est ouverte on ne peut plus se défausser. C'est un moyen de mobiliser et alerter les particuliers, entreprises et collectivités sur le fait qu'on ne doit pas déverser n'importe quoi dans les cours d'eau. La réouverture de rivières est un levier pour atteindre les objectifs de la DCE.

Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE (DDT95) souligne que la réouverture de rivières participe complètement à l'atteinte des objectifs de la DCE, d'une part en agissant comme un levier pour mettre en place des actions pour améliorer la qualité physico-chimique de l'eau, mais également en contribuant à l'amélioration écologique du milieu par la restauration des fonctionnalités du cours d'eau.

M. Robert HALIFAX (Ass. Environnement 93) fait remarquer que bien souvent les porteurs de projets se défaussent en pointant des obstacles techniques qui empêcheraient la réouverture de cours d'eau. Certains préfèrent malheureusement que l'eau reste cachée car cela leur permet de continuer à considérer les cours d'eau comme des collecteurs.

Mme Lydia PROUVE (AESN) signale que la reconquête des milieux aquatique est, sans ambiguïté, un objectif à atteindre, mais qu'à la différence de la qualité chimique et physico-chimique il n'y a pas d'objectif chiffré à atteindre, pas de pourcentage de linéaire à rouvrir. Néanmoins la réouverture de rivière est un objectif fort et une des raisons d'être de ce SAGE. Elle engage la CLE à être une CLE solidaire sur les projets qu'elle porte, en particulier dans un contexte budgétaires difficile. Si la CLE présente et défend un projet clair, argumenté et solidaire, elle aura alors plus de poids pour solliciter et mobiliser des financements, notamment pour la réouverture de cours d'eau.

Aide au choix d'un scénario : quelles questions se poser ?

Pour accompagner et aider les membres de la CLE dans le choix du scénario qui dessinera la stratégie du SAGE, Jean-Baptiste NARCY apporte quelques précisions et pistes de questionnement. Il invite les membres de la CLE à s'interroger

- **Du point de vue de l'intérêt commun dont la CLE est garante... de quoi le territoire a-t-il le plus besoin ?**
 - ✓ Médiation et coordination (S1, S4) ou plutôt engagement affirmé en faveur de l'eau (S2, S3) ?
 - ✓ Le SAGE est-il le mieux placé pour mieux organiser l'action en planifiant (S1, S2), ou plutôt pour renouer le lien à l'eau par la participation (S3, S4) ?
 - ✓ Faut-il qu'il ait une stratégie à l'égard des espaces privés (S2, S3) ou doit-il plutôt cibler les espaces publics (S1, S4) ?

- ✓ La réouverture de cours d'eau doit-elle être un thème emblématique ?
- ✓ Etc...
- **Du point de vue de l'institution que chacun représente... quelle est la relation au SAGE la plus intéressante et la plus plausible ?**
 - ✓ Est-on prêt à reconnaître au SAGE la légitimité à orchestrer la planification globale (S1, S2) ? Est-on prêt à jouer le jeu et appuyer une dynamique participative impulsée par le SAGE (S3, S4) ?
 - ✓ Souhaite-t-on pouvoir compter sur un « lieu de médiation » (S1, S4) ou plutôt sur une voix forte pour l'eau et les milieux aquatiques (S2, S3) ?
 - ✓ Est-on prêt à soutenir et relayer une stratégie incluant les espaces privés (S2 et S3) ?
 - ✓ Etc...

Une note préparatoire à la CLE du 15 novembre 2016 est diffusée en séance. Elle reprend l'ensemble des éléments présentés en séance pour aider au choix d'un des 4 scénarios.

4 - Inventaire des zones humides

5 – Rédaction des documents du SAGE

La réunion arrivant à son terme, ces deux points ne sont pas présentés en séance. Les éléments d'information qui devaient être présentés se trouvent dans le diaporama annexé au présent compte rendu



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Croult Enghien Vieille Mer

Commission Locale de l'Eau



- 20 septembre 2016 -



SAINT-DENIS
LA FAMILIALE



siare



Ordre du jour

- Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus
- Phase Tendances & scénarios
 - ✓ Clefs de compréhension des scénarios contrastés
 - ✓ Restitution du travail des Commissions thématiques : ce qu'il faut en retenir, quel apport pour l'analyse des scénarios
 - ✓ Aide au choix d'un scénario : quelles questions se poser ?
 - ✓ Temps d'échanges
- Inventaire des zones humides : contenu de l'étude, constitution du Comité de pilotage
- Rédaction des documents du SAGE – Lancement de l'appel d'offres



SAINT-DENIS
LA FAMILIALE



siare

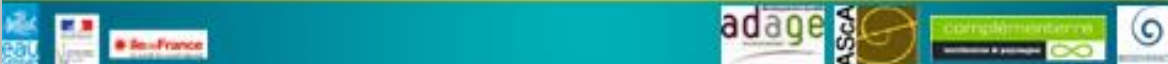





Accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Phase : Choix de la Stratégie

Commission Locale de l'Eau 20 Septembre 2016




Pourquoi un SAGE ?

- Permettre une déclinaison locale et une application effective de la réglementation
- Construire un projet local et une communauté politique autour de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs paysages
- Saisir au mieux les opportunités institutionnelles liées aux évolutions en cours



Les 4 scénarios validés par la CLE

Analyse comparative menée par les
Commissions Thématiques

Rappel : Qu'est-ce qu'un
scénario ?

Un scénario

=

1 « socle » commun à tous les scénarios

+

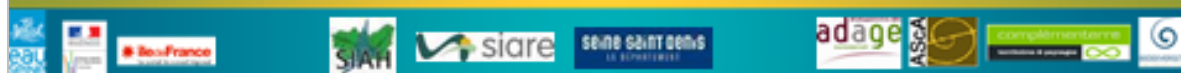
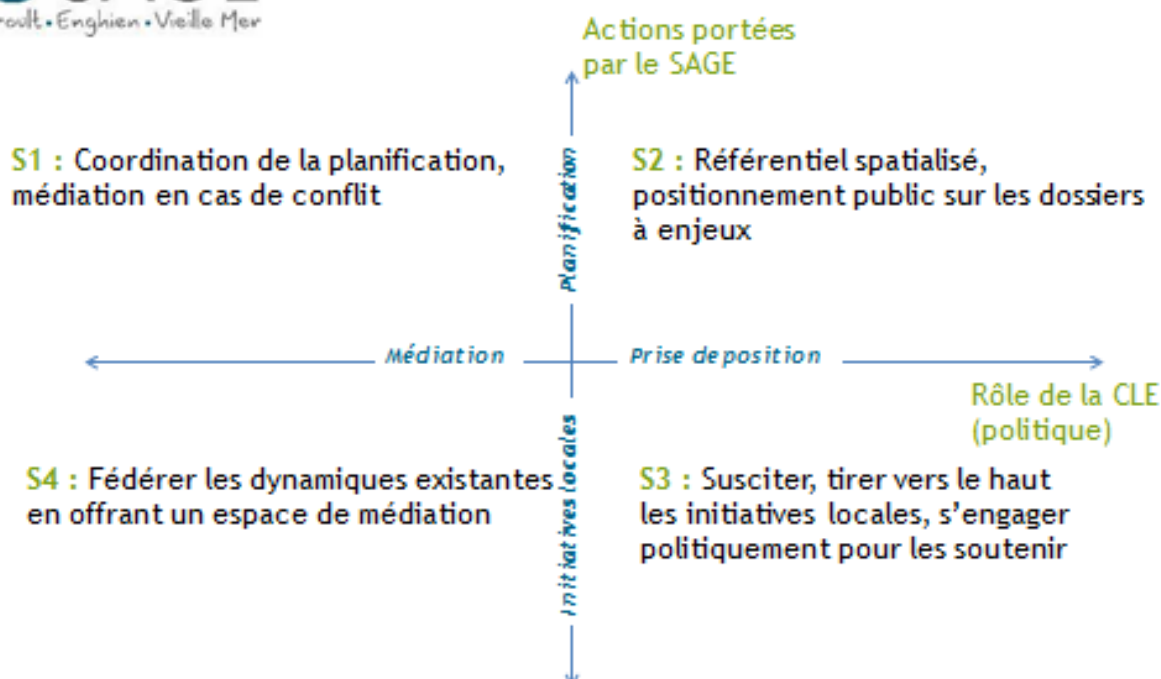
1 combinaison spécifique
d'options stratégiques

Les 4 scénarios validés

- **S1** : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- **S2** : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- **S3** : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- **S4** : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales



Vue d'ensemble des 4 scénarios



Vue d'ensemble des 4 scénarios



SAGE
Croult • Engien • Vieille Mer

SIAH

siare

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Atouts, faiblesses, risques et conditions de succès des scénarios du SAGE

Une analyse comparative menée par les commissions thématiques

La stratégie parfaite n'existe pas...

- **Des scénarios conçus pour tous être plausibles et défendables**
- **Chacun incarne un choix politique et stratégique**
 - Sans poursuivre toutes les ambitions à la fois
 - Sans mener de front toutes les logiques politiques et organisationnelles envisageables
- **Des atouts, faiblesses, risques et conditions de succès propres à chaque scénario**



Scénario 1 : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial

- | | |
|---|--|
| <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une continuité par rapport au passé • Faible charge conflictuelle • Une logique planificatrice <ul style="list-style-type: none"> ○ Qui s'appuie sur les capacités existantes et légitimes ○ Qui induit une bonne visibilité des actions à conduire | <p>-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tension raisonnable / moyens humains nécessaires • Tension vigilance / médiation • Tension culture opérationnelle et technique / lien social à construire • Risque du consensus « mou » : <ul style="list-style-type: none"> ○ pouvoir compter sur les acteurs porteurs des objectifs environnementaux ○ Mettre à l'agenda les sujets qui fâchent • Risque d'inertie et de dispersion (« 3 SAGE ») : <ul style="list-style-type: none"> ○ importance des « référents » |
|---|--|



Scénario 2 : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire

- +**
 - Une approche « spatiale » très lisible
 - Un projet concret (+ d'espaces pour l'eau) et un message clair (réappropriation par les habitants)
 - Une planification spatialisée facilitant la coordination
 - « l'étendard » de la réouverture de cours d'eau
 - Une « coalition » au-delà de l'eau (TVB, inondations, cadre de vie, ...)
 - Acteurs, dispositifs, financements
 - Stratégie foncière qui crédibilise et opérationnalise cette coalition
- - Une approche qui peut heurter : oppositions à anticiper
 - Des actions emblématiques mais coûteuses
 - Nécessaire communication
 - Intérêt de la contrainte financière pour garantir une réelle intégration multifonctionnelle des projets
 - Risque de désaveu sur les dossiers sensibles : assurer le caractère public et transparent des débats
 - Risque d'un SAGE « velléitaire » : nécessité d'un soutien politique suffisant
 - Risque d'inertie et de dispersion (« 3 SAGE ») : importance des « référents » et de l'évaluation par la CLE

Scénario 3 : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs

- +**
 - Une action directement ancrée dans la participation
 - Une meilleure appropriation
 - Une plus grande pertinence locale
 - Une meilleure intégration multifonctionnelle des projets
 - Un SAGE engagé mais non « frontal »
 - logique de proche en proche
 - Intérêt de l'outil appel à projets
 - Un croisement possible entre divers acteurs et financements
- - Un SAGE non classique : temps d'apprentissage
 - En dehors du petit cycle : une vigilance au coup par coup
 - Risque qu'aucune vision globale n'émerge :
 - suivi, évaluation, expression d'une intention globale intelligible
 - Risque d'inégalité territoriale
 - Mise en place de moyens importants d'animation locale
 - Risque d'un retard au démarrage :
 - animation locale conséquente
 - Relais à mobiliser dans le tissu associatif

Scénario 4 : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

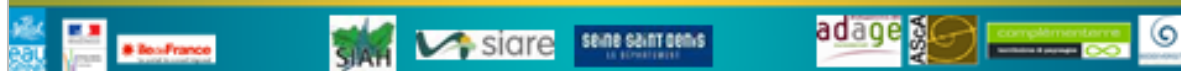
- | | |
|--|---|
| <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action directement ancrée dans la participation <ul style="list-style-type: none"> ◦ Une meilleure appropriation ◦ Une plus grande pertinence locale ◦ Une meilleure intégration multifonctionnelle des projets • Capacité à prévenir les conflits • Un croisement possible entre divers acteurs et financements | <p>-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un SAGE non classique : temps d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> ◦ A tempérer car focale sur l'espace public • Des espaces « diffus » liés à l'eau sans doute laissés de côté • En dehors du petit cycle : une vigilance au coup par coup • Risque du consensus « mou » et des projets de qualité inégale <ul style="list-style-type: none"> ◦ Être informé avant les « coups partis » ◦ Pouvoir compter sur les acteurs porteurs des objectifs environnementaux • Risque qu'aucune vision globale n'émerge <ul style="list-style-type: none"> ◦ Suivi, évaluation, expression d'une intention globale intelligible • Risque d'une dynamique participative fastidieuse et d'un manque de technicité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Travail de terrain conséquent (Animation locale, appui expert) |
|--|---|

Quelques précisions pour ne pas se tromper de débat

- **La tentation du panachage...**
 - Chaque scénario a « les défauts de ses qualités »...
 - ... vouloir cumuler tous les atouts dans un seul scénario revient à cumuler aussi les faiblesses et risques !
 - Certaines options sont incompatibles (ex : médiateur X stratégie foncière)
 - Attention à ne pas courir tous les lièvres à la fois
 - Avoir les moyens de ses ambitions
 - Conserver une bonne lisibilité sur la plus-value que le SAGE entend apporter
- **Une plus-value du SAGE à considérer en complémentarité de celles des autres acteurs**
 - Le SAGE ne fera pas tout ! Collectivités, société civile, ...
 - Une répartition des rôles à anticiper pour éclairer le choix de la stratégie

Quelques pistes de questionnement pour se forger une opinion...

- **Du point de vue de l'intérêt commun dont la CLE est garante... de quoi le territoire a-t-il le plus besoin ?**
 - Médiation et coordination (S1, S4) ou plutôt engagement affirmé en faveur de l'eau (S2, S3) ?
 - Le SAGE est-il le mieux placé pour mieux organiser l'action en planifiant (S1, S2), ou plutôt pour renouer le lien à l'eau par la participation (S3, S4) ?
 - Faut-il qu'il ait une stratégie à l'égard des espaces privés (S2, S3) ou doit-il plutôt cibler les espaces publics (S1, S4) ?
 - La réouverture de cours d'eau doit-elle être un thème emblématique ?
 - Etc...
- **Du point de vue de l'institution que chacun représente... quelle est la relation au SAGE la plus intéressante et la plus plausible ?**
 - Est-on prêt à reconnaître au SAGE la légitimité à orchestrer la planification globale (S1, S2) ? Est-on prêt à jouer le jeu et appuyer une dynamique participative impulsée par le SAGE (S3, S4) ?
 - Souhaite-t-on pouvoir compter sur un « lieu de médiation » (S1, S4) ou plutôt sur une voix forte pour l'eau et les milieux aquatiques (S2, S3) ?
 - Est-on prêt à soutenir et relayer une stratégie incluant les espaces privés (S2 et S3) ?
 - Etc...



Commission Locale de l'Eau – 20 septembre 2016

Inventaire des zones humides du territoire du SAGE Identification, délimitation et caractérisation



- **Objectifs:** disposer des éléments de connaissance nécessaires à une gestion et une protection adaptée des zones humides (ex : inscription dans les différents documents d'urbanisme, classement, sensibilisation...).
- Réaliser un inventaire **complet** (identification, délimitation et caractérisation des zones humides) et **précis** (rendu cartographique au 1/5000^{ème}) des zones humides du territoire du SAGE, mais toutefois **non exhaustif**
- **Valorisation de cette étude:**
 - Aide à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement
 - Aide à la définition de dispositions et de règles spécifiques dans les documents du SAGE (PAGD et règlement) visant la restauration, la gestion et la préservation des zones humides



Déroulement de l'étude

- **Phase 1** - Pré-localisation des zones humides potentielles.
- **Phase 2** - Identification des secteurs humides à enjeux et sélection des sites qui feront l'objet de prospections de terrain
- **Phase 3** - Localisation, délimitation et caractérisation des zones humides effectives
- **Phase 4** - Identification et hiérarchisation des zones humides prioritaires. Définition d'un plan d'action pour ces zones.
- **Volet Sensibilisation** : Rédaction d'une plaquette de communication
- **Tranche conditionnelle 1** – Réalisation d'inventaire faunistique et floristique sur les zones humides présentant un enjeu écologique particulier, proposition d'un programme d'actions et détermination de critères d'évaluation



Comité de pilotage

- Le SIAH Croult et Petit Rosne (Maître d'ouvrage de l'étude en tant que structure porteuse du SAGE)
- Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région d'Enghien-Les-Bains (SIARE)
- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (représenté par la DEA93 et/ou la DNPB)
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
- La DRIEE Ile-de-France
- La DDT95
- La cellule d'animation du SAGE
- L'ONEMA
- Le Conseil régional d'Ile-de-France et/ou l'Agence des espaces verts (AEV)
- Le Conseil départemental du Val d'Oise
- La Chambre d'agriculture
- 2 ou 3 communautés d'agglomération ou établissements publics territoriaux
- 2 ou 3 communes
- L'EPA Plaine de France
- représentants d'associations environnementales (ANCA, ASSARS,...)
- La Société nationale de protection de la nature (SNPN)
- 3 ou 4 élus de la CLE
- —

D'autres représentants pourront également être associés sur demande du maître d'ouvrage (ONF, CBNBP, experts locaux...).



Accompagnement de la CLE Rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement)



Contenu du SAGE

Le SAGE comprend:

- Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD) de la ressource en eau
 - ✓ Synthèse de l'état des lieux
 - ✓ Enjeux du territoire
 - ✓ Objectifs généraux du SAGE et dispositions
 - ✓ Evaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE
 - ✓ Eléments cartographiques
- Un **règlement**
 - ✓ Il précise notamment les règles spécifiques applicables dans les zones prioritaires identifiées par le PAGD. Il est opposable à toute personne publique ou privée.
- Une **évaluation environnementale**



Objectifs de l'accompagnement

- Rédaction des documents du SAGE et relecture juridique : rapport de présentation, **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD), **règlement**, **évaluation environnementale**, définition des outils de suivi du SAGE, assistance juridique
- Accompagnement de la structure porteuse jusqu'à l'approbation du SAGE (appui pendant la phase de consultation, d'enquête publique et pour l'intégration des modifications aux documents du SAGE)

Tout au long de ces étapes, les acteurs locaux seront consultés. L'objectif final de la prestation étant d'aboutir à l'approbation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer en 2018.



En pratique

Comment? Lancement d'un marché de prestations intellectuelles

Qui? Le SIAH Croult et Petit Rosne, structure porteuse du SAGE, est maître d'ouvrage de l'étude. L'attribution du marché est faite par la CAO du SIAH.

> Le suivi de l'étude est assuré par le Bureau de la CLE, un comité de rédaction et les 3 commissions thématiques.

> La CLE définit les orientations stratégiques du futur SAGE, examine et valide les différents documents d'étape, valide les documents qui seront mis en consultation puis en enquête publique

Quand? Lancement du marché en nov/déc. 2016, lancement de l'étude début 2017

Durée? 18 à 24 mois

Montant? 150 000 à 200 000 euros TTC

Financement?

- Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 50%
- Conseil régional à hauteur de 30%
- Autofinancement (participation du CD93, SIAH et SIARE) : 20%

